

Nancy, le 19 mai 2026

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Vu le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;  
Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;  
Vu la circulaire ministérielle du 19 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;  
Vu la convention de partenariat de formation du 25 novembre 2025 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur pour les candidats rattachés à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

#### ARRÊTE

La liste des personnels du premier degré et d'éducation admis à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur – agence pour l'enseignement français à l'étranger, session 2026 comme suit :

NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT
BOITARD		Simon	Lycée Franco Péruvien LIMA - PÉROU
HUMERY		Matthieu	École Française George Sand NABEUL - TUNISIE
MORICEAU		Pascal	Lycée Antoine de Saint Exupéry SANTIAGO - CHILI

  
Pierre-François MOURIER